



Rapport **Orientations** **Budgétaires 2020**

La présente note a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2020.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Un point sur l'avancée de la mutualisation doit avoir lieu.

Une délibération spécifique prend acte du débat et le rapport fait l'objet d'une publication.

/// Éléments de contexte :

/// Les orientations nationales :

Le projet de loi de finances pour 2020, commence à organiser la réforme de la fiscalité locale avec les changements annoncés sur la taxe d'habitation :

En effet, le gouvernement confirme dans le texte de loi que 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les recettes des collectivités, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, indique que la réforme de la fiscalité locale vise à faire en sorte que « la compensation prenne la forme d'une ressource dynamique, pérenne et juste avec une compensation à l'euro près ».



Dans le détail, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les

pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière seront affectées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

Le gouvernement anticipe une inflation à 1,2 % en 2019 et pense que 2020 verra la même progression du coût de la vie.

Toutefois, une nouveauté détonante pour les collectivités territoriales figure dans le projet de budget pour 2020. Contrairement aux années précédentes, les bases d'imposition ne seraient pas revalorisées du montant de l'inflation, ce qui limite les ressources. (Cela figure dans la présentation du projet gouvernemental au comité des finances locales, à voir si c'est maintenu ensuite car cela ne manquera pas de faire réagir les élus locaux).

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le projet de budget pour 2020 ne comporte pas de grandes surprises. Les transferts financiers de l'Etat (qui comprennent les prélèvements sur recettes, les dotations de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" et la part de TVA attribuée aux régions) s'élèvent à 49 milliards d'euros. Principale composante de l'enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable (près de 27 milliards d'euros). Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6 milliards d'euros. Quant aux dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR).

Côté péréquation, les choix effectués dans le budget 2019 sont reconduits : les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. On notera également l'abondement de 10 millions d'euros en faveur de la "dotation élu local" (de 65 millions en 2019 à 75 millions en 2020). Il s'agit de financer les mesures du projet de loi "Engagement et proximité" qui vont bénéficier aux petites communes.

/// Au plan local :

Sur le territoire, les tendances affichées au plan Régional se vérifient également : le taux de chômage diminue, les entreprises affichent un dynamisme encourageant, le tourisme continue de se développer avec le soutien des collectivités qui financent des services d'appui (recrutement d'un chargé de mission pour faire vivre la marque Sologne).



Indicateurs clés de la région Centre-Val de Loire

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente ¹	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié total (en milliers) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	910,1	↗	↗
Emploi salarié privé (en milliers) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	690,0	→	↗
Emplois intérimaires (en milliers) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	37,4	→	↘
Taux de chômage (en %) **	30/09/2019	CVS - 2 ^e trim. 2019	8,0	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C) *	25/10/2019	CVS - 3 ^e trim. 2019	216 730	↘	→
Entreprises					
Créations d'entreprises *	15/10/2019	CVS - 3 ^e trim. 2019	5 352	↗	↗
Défaillances d'entreprises *	22/10/2019	brute - cumul annuel au 2 ^e trim. 2019	1 857	↘	↘

Taux de chômage

Figure 9 – Taux de chômage

	Taux de chômage (en %)			Variation (en points de %)	
	2 ^e trim. 2018	1 ^{er} trim. 2019	2 ^e trim. 2019	trimestrielle	annuelle
Cher	9,4	8,9	8,7	-0,2	-0,7
Eure-et-Loir	8,5	8,2	8,1	-0,1	-0,4
Indre	8,7	8,3	8,0	-0,3	-0,7
Indre-et-Loire	8,2	7,9	7,7	-0,2	-0,5
Loir-et-Cher	7,7	7,3	7,1	-0,2	-0,6
Loiret	8,6	8,6	8,4	-0,2	-0,2
Centre-Val de Loire	8,5	8,2	8,0	-0,2	-0,5
France hors Mayotte	9,1	8,7	8,5	-0,2	-0,6

Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Accès aux séries longues : Taux de chômage localisé par région et département

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

/// Les engagements pluriannuels :

La fin de mandat est proche, mais les élus du territoire envisagent encore des investissements importants, afin de conserver la force et l'énergie initiées par les actions déjà réalisées.

- /// Concernant la Sologne à vélo : Après la boucle de Chaumont sur Tharonne (autour de Center Parcs), la liaison Lamotte Beuvron/Nouan le Fuzelier, la liaison Lamotte Beuvron/Vouzon, la liaison Chaon/Souvigny en Sologne, prévue pour 2019 sera reportée car le tracé a subi des modifications du fait de l'intervention de riverains,
- /// Le projet de franchissement de l'autoroute : reste dans les esprits, la démarche au niveau du ministère des transports a déclenché une demande d'étude de faisabilité technique auprès de Cofiroute,
- /// Déploiement de la fibre avec le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : toutes les collectivités travaillent à l'avancement de ce projet essentiel pour le développement économique et le syndicat agit très efficacement, même si la desserte FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) connaît quelques difficultés
- /// Développement économique : par son apport de soutiens financiers et l'aide technique et administrative, la communauté de communes agit en facilitateur et obtient rapidement l'installation de nouvelles activités,
- /// L'accessibilité aux handicapés de tous nos bâtiments, dans le cadre de l'Ad'AP, se poursuivra en 2020 par l'école de musique de Nouan-le-Fuzelier,
- /// Les investissements structurants : la collectivité va construire un bâtiment pour deux courts de tennis sur la commune de Lamotte Beuvron et la couverture de la piscine de Nouan le Fuzelier débutera en 2020 avec un projet qui prévoit une toiture mobile permettant de découvrir la piscine aux beaux jours





/// La structure et la gestion de la dette :

Au 31 décembre 2019, la dette, tous budgets confondus, est composée des emprunts suivants :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier remboursement
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025
2015	Réhabilitation de la piscine	700 000 €	15	1,97	2030
2018	Halle sportive de Vouzon	440 000 €	10	0,65	2028

Cela représente une annuité consolidée égale à 159 507,67 € pour 2019.

Quelques données synthétiques résumant ci-dessous la structure de la dette :

	Au 31/12/2019	€ par habitant	
	Montant en €	Cœur de Sologne	France entière (2017)
Encours Budget principal	1 191 456	110	179
Encours Budget annexe	91 022		
Annuité Totale 2019	159 508	14,75	23

La capacité de désendettement (encours sur CAF brute 2018 connue) au niveau du budget principal est égale à 3.13 ans.

/// Le résultat de l'année écoulée :

STABILITÉ EN FONCTIONNEMENT

Au total, les dépenses de fonctionnement en 2019 sont stables malgré quelques modifications dans la gestion :

- /// La piscine de Lamotte-Beuvron est gérée par une société privée,
- /// L'aire des gens du voyage de Nouan le Fuzelier est fermée,
- /// Il n'a pas été nécessaire de financer l'équilibre du budget annexe des zones d'activités,
- /// L'office du tourisme est fermé et le personnel a été intégré à la collectivité,

/// L'impact de la compétence GEMAPI est supporté par le budget.

Le résultat excédentaire de l'exercice estimé à 816 000 € permet un report pour l'année prochaine.

EXCEDENT EN INVESTISSEMENT

L'exercice 2019 constitue une charnière entre deux années d'investissements élevés (2018 et 2020), le niveau de dépenses d'investissement est très bas (autour de 80 000 € hors remboursement du capital de la dette).

Le résultat excédentaire de l'ordre de 300 000 € sera utile au financement du budget 2020 qui comportera de nouveaux investissements d'envergure.

Budget annexe des zones d'activités :

Globalement (investissement et fonctionnement), le budget annexe des zones d'activités fera ressortir un excédent estimé à 120 000 € du fait de la vente importante en 2019.

/// Gestion du personnel :

Les effectifs permanents (hors saisonniers et salariés d'associations) en équivalent temps plein sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019
Administratif	3	3	3	3	3
Technique	2	2	2	2	2
Sport	4	5	4,7	3,2	2
Culture	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Économie	0,25	0,5	0,5	0,5	0,5
MSAP	/	/	0,7	1	1
Tourisme					1,5
TOTAL	13,75	15	15,40	14,2	14,5



Les animatrices du service tourisme ont intégré la collectivité le 1^{er} avril 2019.

Pour l'exercice à venir, il sera nécessaire de recruter à la MSAP car l'état impose une équipe de deux agents pour accorder la labellisation MFS (Maison France Service), labellisation qui déclenche une aide financière de l'état de 30 000 €.

Quatre agents seront concernés par des augmentations d'indice liées aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (dits PPCR) au 1^{er} janvier 2020 et six agents bénéficieront d'un avancement d'échelon dans l'exercice.

Le niveau du régime indemnitaire sera maintenu (RIFSEEP), et le télétravail qui modernise l'organisation sera reconduit car il est bénéfique au service et à l'agent concerné.

Le prélèvement à la source s'est mis en place en 2019 sans difficultés particulières.

Le temps de travail est toujours basé sur la durée légale de 35 heures par semaine.

En matière d'actions en faveur du personnel, la collectivité adhère au CNAS, participe à hauteur de 20 euros pour le financement des mutuelles labellisées et la garantie maintien de salaire, et a mis en place, en 2016, l'attribution de chèques de table de 4,50 euros (dont 2,25 euros financés par Cœur de Sologne).



En ce qui concerne les visites médicales du personnel, après un long bras de fer avec le centre de gestion, elles se déroulent dans les locaux de Cœur de Sologne pour tout le personnel des collectivités territoriales du territoire de la communauté de communes et les agents l'apprécient.

/// Quelle vision pour 2020 ?

La rigueur reste de mise dans la gestion en général de la collectivité, ce sont les excédents de fonctionnement qui permettent l'autofinancement des grands projets d'investissement.

La recherche de subventions est également un point crucial pour le développement, c'est un levier important. En effet, afin de ne pas alourdir les dépenses obligatoires, il est prudent de ne pas trop emprunter, cela obère les budgets ultérieurs et limite les capacités d'action. Toutefois, les subventions promises ne sont pas toujours honorées, pour des raisons obscures ...et même si parfois de grandes désillusions atteignent légèrement le moral (dossier ex. CNDS, Agence Nationale du Sport pour la couverture de la piscine), la volonté d'aboutir sert de moteur pour continuer et ne jamais baisser les bras !

Il faut alors pouvoir financer autrement les projets jugés nécessaires et utiles portés par une volonté politique ferme d'avancer.

A Cœur de Sologne, l'emprunt reste la dernière solution et n'est décidé qu'avec parcimonie.

Sur le budget 2020, il est probable qu'une ligne d'emprunt soit nécessaire compte tenu de l'ampleur des investissements à concrétiser dans le même temps.

Les grands projets de la section investissement à prévoir en 2020 sont les suivants :

- /// La Sologne à vélo pour le tronçon Chaon/Souvigny en Sologne,
- /// L'aménagement de la bibliothèque de Chaumont sur Tharonne,
- /// Les projets structurants : Construction de 2 courts de tennis couverts,

Couverture de la piscine de Nouan-le-Fuzelier.

Globalement, d'après les éléments d'estimation connus à ce jour, et au vu de l'autofinancement dégagé, l'emprunt à budgéter ne sera pas trop important et n'aura donc pas d'impact trop lourd sur l'avenir des finances de la collectivité.

L'exercice 2020 verra les élections municipales au printemps, mais les élus continuent leurs investissements structurants, convaincus de leur utilité pour la population et pour l'attractivité du territoire. Ces actions sont décidées sans augmentation de la pression fiscale, pour mémoire, les taux sont les mêmes depuis 2006.



Pour le budget annexe, il faut noter que les bureaux de l'hôtel d'entreprise sont loués depuis janvier 2019, cela constitue une ressource pour le budget et prouve l'utilité de disposer de surfaces d'accueil.

/// Point sur la mutualisation :

Par délibération en date du 3 décembre 2015, le conseil communautaire avait adopté son schéma de mutualisation.

Les budgets évoluent (ressources en raréfaction) et la mutualisation poursuit son chemin dans les esprits :

/// La réflexion autour de logiciels communs a débuté entre les responsables des services : adhésion au GIP RECIA, par la communauté de communes, pour tester et partager le bénéfice de ce service, notamment pour la dématérialisation des procédures, l'utilisation du cadastre numérisé est mutualisée (la communauté de communes reçoit les fichiers et les « distribue » aux communes par l'intermédiaire de la société prestataire en informatique),

/// La mise en place de rencontres professionnelles, sur des thématiques très ciblées, pour partager les connaissances est organisée régulièrement même si le temps manque parfois,

/// Le partage de matériel est évoqué par les élus et a commencé avec l'entretien de la Sologne à vélo, les services techniques échangent sur leurs compétences,



/// La réalisation des travaux d'aménagement du bord du canal s'est déroulée avec un suivi commun des deux collectivités (Coeur de Sologne et commune de Lamotte Beuvron),

/// Un agent est affecté sur deux collectivités par une mise à disposition (développement économique),

/// Les initiatives communales se répandent en forme de partage dans le domaine culturel (Sculpt'en Sologne et les Rencontres Musicales de Chaon par exemple) et la gestion du PACT est réalisée par la communauté de communes,



/// Des services créés dans une commune peuvent être partagés avec d'autres collectivités du territoire comme l'utilisation de la fourrière animale par exemple,

/// A force d'insistance et d'interventions des élus du territoire, les visites médicales des agents de nos 7 collectivités se tiennent dans les locaux que Coeur de Sologne met à disposition gratuitement. C'est une économie d'ensemble pour tous compte tenu de la diminution des trajets et du temps passé par les agents pour remplir cette obligation.



CONCLUSION



*« Le plus puissant de tous les leviers,
c'est la volonté ».*